

**Compte-rendu du Comité Syndical du Pôle
Jeudi 3 février 2022 à 18 heures 30
En visioconférence**

Le jeudi 3 février 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

8 Délégués titulaires présents : Camille BOERIO, Paule BUFFY, Sylvie CHARPIGNON, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Nathalie LABOSSE, Nadine LEGENDRE et Stéphane MOREL (arrivé à l'OJ n°6).

5 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Xavier COURTOIS a donné pouvoir à Stéphane MOREL, Marie-Laure GRIMARD a donné pouvoir à Nathalie LABOSSE, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Didier IDES, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et François ROUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

4 Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Pascal GERMAIN, Didier IDES, Nathalie LABOSSE et Stéphane MOREL

3 Délégués titulaires absents excusés : Angélo ARENA, Cloria JAOLAZA et Jean-Marie MAURICE.

1 Délégué suppléant présent ayant un pouvoir de vote : Serge NASSELEVITCH.

1 Déléguée titulaire partie en cours de séance : Nadine LEGENDRE (à compter de l'OJ n 8-2)

Assistent à la réunion : Guillaume PAPIN (Directeur) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

| | |
|---|-----------------|
| Date de convocation | 28 janvier 2022 |
| Délégués titulaires en fonction | 16 |
| Délégués titulaires présents | 8 |
| Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 4 |
| Délégué suppléant présent ayant pouvoir de vote | 1 |

Secrétaire de séance : Camille BOERIO

Monsieur Pascal GERMAIN souhaite la bienvenue à tous les Délégués présents ainsi qu'à Monsieur Hervé DESRUELLE, Président du Conseil de Développement Territorial et présente les excuses susvisées.

O.J. N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 DECEMBRE 2022

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J. N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

Le Président précise qu'il n'a aucune information diverse à communiquer depuis la dernière séance du Comité syndical.

O.J. N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis pour l'achat d'un ordinateur portable, d'un logiciel de bureautique et d'accessoires pour le poste d'Assistante Administrative pour un montant de 1 276,76 euros TTC auprès de la société ABALLO.

O.J. N° 4 : INFORMATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Le Président informe que le Bureau syndical du 26 janvier 2022 a autorisé le Président à solliciter une subvention à l'ingénierie auprès du Conseil Régional dans le cadre d'un soutien préparatoire à la candidature au programme LEADER 2023-2027.

Le Président informe que le Bureau du 26 janvier 2022 a accordé une subvention exceptionnelle de 1000,00 euros à l'association Vélo Massif Morvan pour l'organisation du Canicross le 18 décembre 2021 à QUARRE LES TOMBES.

O.J. N° 5 : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) (*Rapporteur : le Président*) : Le Président explique que l'État souhaite mettre en place une nouvelle forme de contractualisation afin de regrouper l'ensemble de ses politiques de soutien aux territoires. Ce Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) sera signé le 10 février 2022 avec le Préfet et le Président du Conseil Départemental de l'Yonne, et permettra de mobiliser des financements de l'État sur des projets jugés stratégiques pour le territoire. Il indique également qu'il s'agit d'une première mouture et que le CRTE pourra être amendé annuellement,

notamment en lien avec l'élaboration du Projet de territoire du Pays Avallonnais. Il propose donc au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical, de délibérer afin de valider le projet de CRTE exposé en séance et, le cas échéant, l'autoriser à signer ledit contrat ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Monsieur Didier IDES s'interroge quant à la conséquence de la signature du CRTE sur le maintien des subventions de l'État à destination des projets qui n'y seraient pas inscrits. Le Président explique que la Préfecture a affirmé qu'ils seront toujours bénéficiaires de ces aides sectorielles mais il s'agira tout de même de s'en assurer une nouvelle fois auprès des services de l'État le jour de la signature du contrat. Il indique également qu'il va solliciter du Préfet un avenant concerté du CRTE à l'été 2022 pour pouvoir actualiser la liste des projets inscrits, notamment dans le cadre de l'élaboration du Projet de territoire du Pays Avallonnais.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

- **VALIDE le Contrat de relance et de transition écologique tel que présenté en séance,**
- **AUTORISE le Président à le signer et tout autre document inhérent à la présente délibération.**

O.J. N° 6 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Convention Territoriale Globale (CTG) (*Rapporteur : le Président*) : le Président rappelle que la Convention Territoriale Globale, qui a pris fin au 31 décembre 2021, est une convention cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire. Il explique qu'elle est issue d'une démarche partenariale entre la Caisse d'Allocation Familiales de l'Yonne, la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, la Communauté de Communes du SEREIN, la Ville d'AVALLON et le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais. L'élaboration de la prochaine convention débutera au cours du 1er semestre 2022 via des ateliers et groupes de travail sur les thématiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, accès aux droits, handicap et autres thématiques que les élus souhaiteraient intégrer dans la politique sociale de territoire. Il précise que cette convention pourra être signée pour la période 2022-2026 et viendra remplacer les Contrats Enfance-Jeunesse, portés par les Communautés de Communes, et ses financements via un nouveau dispositif « le bonus territoire ». Considérant que les élus ont affirmé leur volonté de poursuivre la démarche partenariale dans la même configuration lors du Comité de pilotage en date du 20 septembre 2021, il propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical, de délibérer pour :

- Décider de renouveler la Convention Territoriale Globale dans la même configuration partenariale,
- Confirmer le périmètre territorial à l'échelle du Pays Avallonnais,

Étant précisé, le cas échéant, que la nouvelle convention fera l'objet d'une présentation lors d'un Comité Syndical du Pôle ultérieur.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

- **DECIDE de renouveler la Convention Territoriale Globale dans la même configuration partenariale,**
- **CONFIRME le périmètre territorial à l'échelle du Pays Avallonnais.**

O.J. N° 7 : COMMUNICATION & ATTRACTIVITE

Gouvernance de la mission « Communication et attractivité » (*Rapporteur : le Président*) : le Président rappelle que les actions du Pays Avallonnais participent à l'attractivité du territoire, ainsi les objectifs de la communication menée par le territoire sont doubles : retenir les activités et habitants sur le territoire et en attirer de nouveaux. Il explique l'importance de structurer davantage cette mission, en y intégrant la participation des élus et des partenaires au travers de différentes instances. Ainsi, selon les explications apportées en séance s'appuyant sur le projet de gouvernance préalablement diffusé, le Président propose au Comité Syndical de Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical, de délibérer afin de :

- Créer une Commission « Communication et attractivité »,
- Mettre en place un Comité de coordination Pays Avallonnais/EPCI membres sur cette thématique, afin de renforcer les liens entre la communication du Pays Avallonnais et celle des deux Communautés de Communes,
- Mettre en place un Comité de Pilotage pour suivre l'état d'avancement de l'appel à projet « Attractivité » de la Région Bourgogne-Franche-Comté et ce, à la demande de cette dernière.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

- **DECIDE de créer une Commission « Communication et attractivité »*,**
- **DECIDE de mettre en place un Comité de coordination Pays Avallonnais/EPCI membres* sur cette thématique, afin de renforcer les liens entre la communication du Pays Avallonnais et celle des deux Communautés de Communes,**
- **DECIDE de mettre en place un Comité de Pilotage* pour suivre l'état d'avancement de l'appel à projet « Attractivité » de la Région Bourgogne-Franche-Comté et ce, à la demande de cette dernière.**

**La composition des différentes instances de gouvernance est annexée au présent compte-rendu.*

1°) Renouvellement de la convention de mission d'accompagnement pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel au règlement général sur la protection des données (RGPD) (*Rapporteur : le Président*) : Le Président rappelle qu'en 2018, le Pays Avallonnais a signé une convention afin d'être accompagné par le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle à la mise en place du RGPD. Cette convention, proposée par le Centre de Gestion de l'Yonne, est arrivée à son terme le 31 décembre 2021. Il propose donc au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical, de délibérer pour :

- Poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2022, étant précisé que la participation financière reste inchangée, au taux de cotisation maintenu à 0,057% de la masse salariale pour l'année 2022 ou un forfait de 30 euros minimum pour la structure.
- Et le cas échéant, l'autoriser :
 - A signer la convention tripartite de renouvellement,
 - A désigner le Délégué à la Protection des Données (DPD) du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle comme étant le DPD du PETR du Pays Avallonnais,
 - A l'autoriser à signer tout document en application de la présente décision.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

- **DECIDE de poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2022, étant précisé que la participation financière reste inchangée, au taux de cotisation maintenu à 0,057% de la masse salariale pour l'année 2022 ou un forfait de 30 euros minimum pour la structure.**
- **AUTORISE le Président à signer la convention tripartite de renouvellement,**
- **DESIGNE le Délégué à la Protection des Données (DPD) du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle comme étant le DPD du PETR du Pays Avallonnais,**
- **AUTORISE le Président à signer tout document en application de la présente délibération.**

2°) Débat obligatoire sur la réforme de la protection sociale des agents (*Rapporteur : le Président*) : Le Président explique que dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, toute collectivité doit organiser un débat sur la protection sociale complémentaire de ses agents avant le 18 février 2022. Ce débat ne donnera pas lieu à un vote de l'assemblée délibérante.

Les délégués syndicaux s'accordent sur le fait qu'en l'absence des décrets d'application, il est délicat de mener un débat opérationnel. Il ressort donc du débat que le choix qui devra être fait, à terme, est de choisir entre un contrat de groupe, qui peut être désavantageux par rapport aux agents qui bénéficieraient déjà de cette prestation par ailleurs ou une prime forfaitaire sous condition de souscrire à un contrat agréé par la structure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

Commission communication et attractivité

- Agent Pays : Chef de projet Attractivité / Chargé de communication
- Élus référents CSP (Président) et CDT (H. Desruelle et P. Morin)
- Élus CSP membres des commissions communication des 2 CC : P. Buffy (membre commission Communication CCAVM) et C. Jaolaza (Conseillère en charge de la Communication à la CCS)
- Groupe de travail CDT « Accueil » (H. Rouèche et JL. Laraud)

Comité de coordination Pays/EPCI

- Commission communication et attractivité
- Présidents Cs° comm CC ou leurs représentants
- Président OT ou son représentant
- Président CEA ou son représentant

Groupe de travail jeu Bordier

- Agent Pays : Jessica
- Volontaires CSP (titulaires et suppléants)
- Volontaires CDT (titulaires et suppléants)
- Office de tourisme : Président et Directrice

Comités de pilotage et groupes de travail Appel à projets Attractivité

CoPil AàP RBFC « Attractivité »

- Agent Pays : Chef de projet attractivité
- Bureaux CSP et CDT
- 2 élus de chaque CC (choisis par l'exécutif ou volontaires)
- 2 élus CDT issus du groupe de travail « Accueil »
- Présidente de la Région BFC ou son représentant
- Président du Département ou son représentant
- Président PNR Morvan ou son représentant
- Président OT ou son représentant
- Président CEA ou son représentant
- Représentant de Pôle Emploi

Autres partenaires à inviter ponctuellement : cf. CoTech

CoTech Attractivité

- Agent Pays : Chef de projet Attractivité / Chargé de communication
- RBFC : service Fabien B. et service Arnaud M.
- Agent CCAVM
- Agent CCS
- Agent Département
- Agent PNR Morvan
- Agent OT
- Agent CEA
- Agent Pôle Emploi

Autres partenaires à inviter ponctuellement : Mission locale, agences d'interim, agences immo, grandes entreprises (Pneu Laurent, Schiever), GAD, vitrines de l'avallonnais, plateforme e-commerce CCAVM, associations (ex : ODSAA)